



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 4/2018 au Conseil communal de Sullens

Demande d'un crédit d'étude « raccordement à la STEP de Penthaz »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La station d'épuration des communes de Bournens et de Sullens (STEP du SIEBS) a été construite il y a plus de 40 ans. Elle a déjà rendu de bons et loyaux services, mais elle a vieilli et la prolongation de sa durée de vie demanderait un entretien toujours plus important.

En 40 ans, les normes sur l'épuration de l'eau sont devenues beaucoup plus sévères et notre STEP ne répond plus aux exigences des lois actuelles. Les analyses de nos eaux résiduaires régulièrement faites par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) montrent que les normes ne sont pas respectées.

Depuis 2016, nos deux communes payent CHF 9.-/hab./an de taxe fédérale pour soutenir les STEP qui installent un système pour retenir les micropolluants qui traversent les anciennes STEP et finissent dans les eaux des rivières et des lacs. La STEP de l'AIEE sera équipée d'un tel système utilisant du charbon actif et cette taxe ne sera ainsi plus appliquée.

2. Raccordement à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) des communes de Cossonay, Penthaz, Penthalaz, Daillens et Bettens

La lettre du 15 mars 2016 de la DGE nous informe d'un soutien fort à la solution d'un raccordement à la STEP de l'AIEE. Les études réalisées par la DGE dans le cadre de la première phase du Plan Cantonal Micropolluants montrent en effet que le regroupement d'anciennes petites STEP serait plus avantageux que la réfection complète, l'exploitation et le maintien de la valeur à long terme de chacune d'entre elles.

L'option du raccordement à Penthaz est clairement avantageuse du point de vue de la protection des eaux. En plus du traitement des micropolluants, elle permettra de garantir une exploitation professionnelle et de mieux protéger le ruisseau du Rosey, qui souffre actuellement de l'impact du rejet de notre STEP.

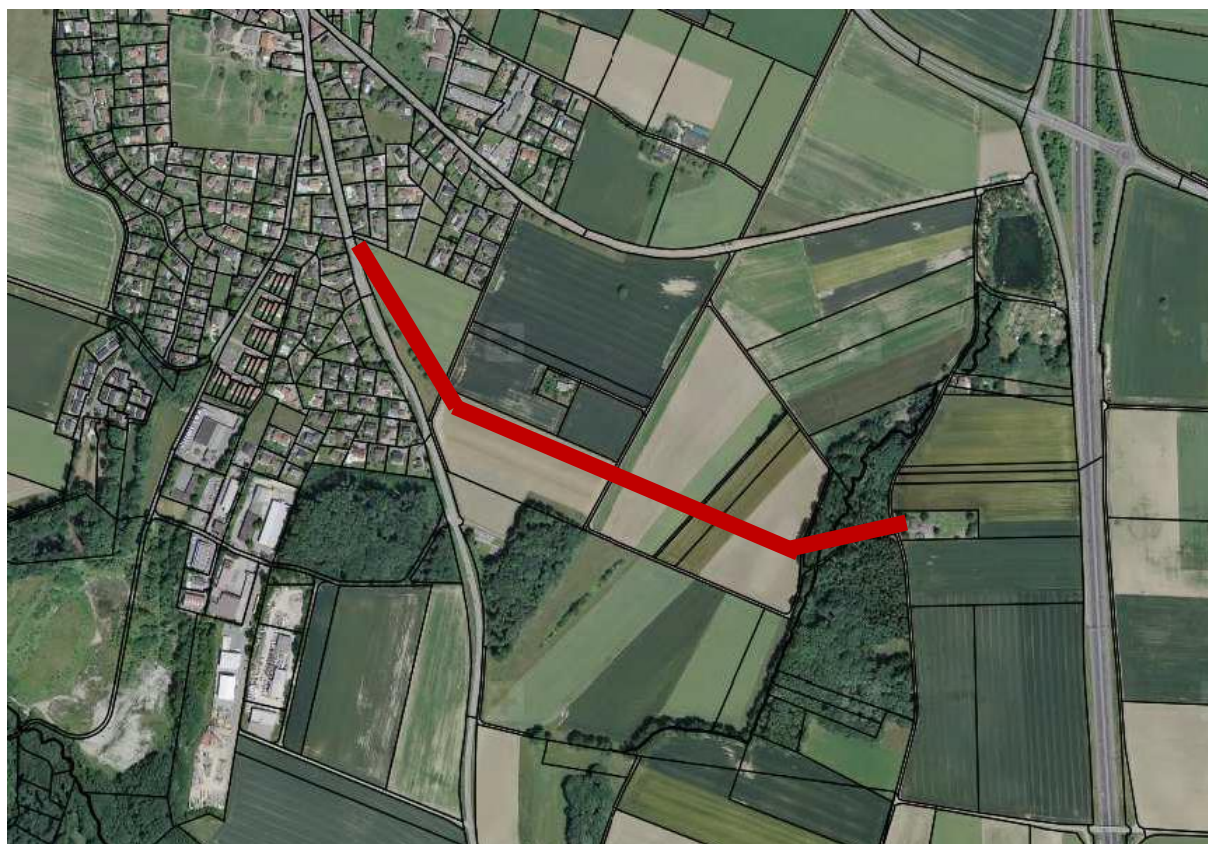
Ce raccordement offre l'opportunité de nous mettre en conformité avec les exigences les plus élevées de la législation actuelle, tout en bénéficiant des aides financières mises en place (pour une durée limitée) par les lois fédérales et cantonales. L'aide fédérale portera sur la mise en œuvre du traitement des micropolluants à la STEP de Penthaz (75 % du coût d'investissement), avec une exemption de la taxe fédérale de CHF 9.-/hab./an une fois ce traitement mis en place. Une subvention cantonale de 35 % pourra en outre être octroyée sur les ouvrages de raccordement, selon la modification de la loi vaudoise sur les protections des eaux contre la pollution (LPEP) adoptée le 19 janvier 2016 par le Grand Conseil.

3. Avancement du projet

En 2017, le SIEBS a mandaté le bureau Courdesse & Associés pour établir l'avant-projet d'un tracé pour une nouvelle conduite d'eau usée jusqu'à la STEP de Penthaz et la construction d'une station de refoulement sur le site de la STEP du SIEBS. Des rencontres ont été organisées avec le comité de l'AIEE pour valider le tracé proposé dans cet avant-projet et nous renseigner sur les conditions financières d'une adhésion de nos communes à l'AIEE.

Une demande d'offre d'étude a été faite au bureau Courdesse & Associés afin d'établir le projet détaillé des travaux de pose de la nouvelle conduite d'eau usée et l'installation de la station de pompage. Le montant de cette offre d'étude s'élève à CHF 34'000.-.

Cette étude permettra d'établir un préavis de demande de crédit qui sera soumis à nos Conseils respectifs à la fin de l'année. Ce prochain préavis portera sur l'adhésion à l'AIEE et l'exécution des travaux relatifs à ce projet de raccordement.



4. Demande

Le présent préavis porte sur la demande d'un crédit d'étude qui permettra de mandater le bureau Courdesse & Associés pour avancer sur le projet de raccordement du SIEBS à la STEP de l'AIEE à Penthaz, jusqu'à la phase de rentrée des soumissions des entreprises et au calcul du coût total de l'exécution de ces travaux. Pour notre part, cette dépense chargera le compte de fonctionnement du SIEBS d'un montant de CHF 24'000.- environ.

5. Financement

Le financement de ce préavis se fera dans le cadre du SIEBS, et sera ainsi réparti sur les deux communes proportionnellement au nombre d'habitants – actuellement 1'005 habitants pour Sullens et 420 habitants pour Bournens et sera financé par les liquidités courantes et les emprunts en cours. Ce préavis n'engendre pas de frais de fonctionnement supplémentaires.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 21 juin 2018, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 4/2018 du 22 mai 2018,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de raccordement à la STEP de Penthaz,
- d'engager un montant de Fr. 24'000.-,
- de financer le montant de l'étude par les liquidités courantes et emprunts en cours,
- de porter ce montant au poste "STEP" du patrimoine financier,
- cet engagement financier n'apporte aucune charge annuelle, si ce n'est les éventuels intérêts annuels de l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsables du préavis : M. Georges Guignard et M. Roland Valet, municipaux

Commission des finances : MM. Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan
Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud

Commission ad hoc : MM. Eric Dubauloz, Florent Eckert, Jacques Simond